



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_01_0003

OBJET :

**Autorisation de signature d'une nouvelle convention de mandat
pour la facturation de l'assainissement de la commune de Pamiers**

L'an deux mille vingt six, le huit janvier, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Christine TEQUI
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Jean-Claude SERRES

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que la convention existante entre la société VEOLIA et le SMDEA concernant la facturation de l'assainissement de la commune de Pamiers arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la commune de Pamiers a confié à la société VEOLIA l'exploitation de son service d'eau potable par voie de concession pour une durée de huit ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que, par voie de transfert de compétence par l'intercommunalité, le SMDEA est compétent en matière d'assainissement sur la commune de Pamiers ;

Considérant qu'une nouvelle convention est ainsi nécessaire entre la société VEOLIA et le SMDEA pour permettre la facturation de la redevance d'assainissement collectif avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable ;

Il convient ainsi d'autoriser Mme la Présidente à signer une telle convention avec effectivité au 1^{er} janvier 2026.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Le renouvellement de la convention entre VEOLIA et le SMDEA concernant la facturation de l'assainissement sur la commune de PAMIERS.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer la convention de mandat pour la facturation de l'assainissement de la commune de PAMIERS.